

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2019-0002/P-RM DU 02 JANVIER 2019
PORTANT DECLARATION DE DEUIL NATIONAL**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N°2019-0002/P-RM DU 02 JANVIER 2019 PORTANT DECLARATION DE DEUIL NATIONAL**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2018-0711/P-RM du 04 septembre 2018 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2018-0712/P-RM du 09 septembre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0749/P-RM du 24 septembre 2018 fixant les intérimis des membres du Gouvernement,

DECRETE :**Article 1^{er}** : Le jeudi 03 janvier 2019 est déclaré jour de deuil national sur toute l'étendue du territoire national, en hommage au défunt **Docteur Seydou Badian**.

Pendant cette journée les drapeaux sont mis en berne sur tous les bâtiments et édifices publics.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.**Bamako, le 02 janvier 2018****Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA****Le ministre de la Justice, Garde des Sceaux,
Premier ministre par intérim,
Tièna COULIBALY**